

**URF-46** 

Date de révision: Version 2.0

2022-08-02

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date de la première version publiée: 2021-

10-18

Date d'impression: 2022-08-03

### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit **URF-46** 

No. d'article 340315

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur Klüber Lubrication NA LP

> 9010 County Road 2120 Tyler, Texas 75707

USA

Phone: +1 903 534-8021 Fax: +1 903 581-4376

32 Industrial Drive Londonderry, NH 03053

USA

Phone: +1 603 647-4104 Fax: +1 603 647-4106

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS

mcm@us.kluber.com

Material Compliance Management

: +1-517-545-7070 NCEC Numéro d'appel d'urgence

## Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Huile de graissage

Restrictions d'utilisation Réservé aux utilisateurs professionnels.

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Attention



**URF-46** 

Date de révision: Version 2.0

2022-08-02

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date de la première version publiée: 2021-

10-18

Date d'impression:

2022-08-03

Mentions de danger Susceptible de nuire à la fertilité.

Conseils de prudence Prévention:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précau-

tions de sécurité.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un mé-

decin.

Stockage:

Garder sous clef.

**Elimination:** 

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination

des déchets agréée.

**Autres dangers** 

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange Mélange

Huile minérale. Nature chimique

huile ester

### Composants

Nom Chimique	Nom com-	NoCAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydro- traités	Distillats paraffi- niques lourds (pétrole), hydro- traités	64742-54-7	Secret commercial** (>= 30 - < 60 *)
phényl-, produits de	Dianiline, pro- duits de réaction avec le 2,4,4- triméthylpen- tène	68411-46-1	Secret commercial** (>= 0.1 _ < 1 *)

<sup>\*</sup> La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

<sup>\*\*</sup> Voir la Section 15 pour des renseignements concernant le CCRMD.





**URF-46** 

Version Date de révision: 2.0

2022-08-02

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date de la première version publiée: 2021-

10-18

Date d'impression: 2022-08-03

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS** 

En cas d'inhalation Appeler un médecin.

Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes

persistent, requérir une assistance médicale.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'ar-

rêt respiratoire.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation

se manifestent, consulter un médecin.

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beau-

coup d' eau.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 10 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

Amener la victime à l'air libre. En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir.

Se rincer la bouche à l'eau.

Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Pas d'information disponible. Aucun(e) à notre connaissance.

Avis aux médecins Pas d'information disponible.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE** 

Moyens d'extinction appro-

priés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes de carbone

Information supplémentaire Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des

problèmes de santé.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE



Date d'impression:

2022-08-03

**URF-46** 

Date de révision: Version 2.0

2022-08-02

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date de la première version publiée: 2021-

10-18

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les

égouts ou les cours d'eau.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédia-

tement après manipulation du produit.

Eviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau. Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Conditions de stockage

sures

Conserver dans le conteneur d'origine.

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Stocker en tenant compte des législations nationales spéci-

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	TWA (Brouil- lard)	5 mg/m3	CA AB OEL (2009-04-30)
		STEL (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL (2009-04-30)
		VEMP	5 mg/m3	CA QC OEL



**URF-46** 

Version Date de révision: 2.0 2022-08-02

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date de la première version publiée: 2021Date d'impression: 2022-08-03

10-18

(Brouillard)		(2012-11-28)
VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL (2012-11-28)
TWA (Brouil- lard)	1 mg/m3	CA BC OEL (2012-04-20)
TWA (Brouil- lard)	1 mg/m3	CA BC OEL (2021-01-04)
TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH (2013-03-01)

Mesures d'ordre tech-

nique

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point

d'émission ( ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Filtre de type : Filtre de type A-P

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 10 min Indice de protection : Classe 1

Remarques : Porter des gants de protection. Le temps de pénétration dé-

pend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du

corps

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et

les spécificités du poste de travail.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en

fonction de la concentration et de la quantité de la substance

dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau expo-

sée soigneusement après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : orange



**URF-46** 

Version 2.0

Date de révision: 2022-08-02

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date de la première version publiée: 2021Date d'impression: 2022-08-03

10-18

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 204 °C

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 0.001 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.9 (20 °C)

Substance de référence: Eau

La valeur est calculée.

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible





**URF-46** 

Version 2.0

Date de révision: 2022-08-02

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date de la première version publiée: 2021Date d'impression: 2022-08-03

10-18

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 46 mm2/s (40 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Point de sublimation : Donnée non disponible

### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de dangers particuliers à signaler.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

Matières incompatibles : Pas de matières à signaler spécialement.

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## Toxicité aiguë

### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.



**URF-46** 

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date d'impression: Version Date de révision: 2022-08-02 Date de la première version publiée: 2021-2.0

10-18

2022-08-03

### **Composants:**

### distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

CL50 (Rat): > 5.53 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

née Méthode: OCDE ligne directrice 402

### benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

DL50 (Rat): > 5,000 mg/kgToxicité aiguë par voie orale

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2,000 mg/kgMéthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

### Composants:

## distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Espèce Lapin

Evaluation Pas d'irritation de la peau OCDE ligne directrice 404 Méthode Résultat Pas d'irritation de la peau

**BPL** oui

### benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Espèce Lapin

Pas d'irritation de la peau Evaluation Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Pas d'irritation de la peau



**URF-46** 

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date d'impression: Version Date de révision: 2022-08-02 2022-08-03 2.0

Date de la première version publiée: 2021-

10-18

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

**Composants:** 

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Espèce Lapin

Résultat Pas d'irritation des yeux Evaluation Pas d'irritation des yeux Méthode OCDE ligne directrice 405

**BPL** oui

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Espèce Lapin

Pas d'irritation des yeux Résultat Evaluation Pas d'irritation des yeux Méthode OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Cochon d'Inde Espèce

Evaluation Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode OCDE ligne directrice 406

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Résultat

**BPL** oui

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Espèce Cochon d'Inde

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Evaluation

OCDE ligne directrice 406 Méthode

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Résultat

Mutagénicité sur les cellules germinales

**Produit:** 

Génotoxicité in vitro Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo Remarques: Donnée non disponible





**URF-46** 

Version Date de révision: 2.0

2022-08-02

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date de la première version publiée: 2021Date d'impression: 2022-08-03

10-18

Cancérogénicité

**Produit:** 

Donnée non disponible Remarques

**Composants:** 

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

**Produit:** 

Effets sur la fertilité Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Toxicité pour la reproduction : - Fertilité -

- Evaluation

Pas toxique pour la reproduction

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Toxicité pour la reproduction : - Fertilité -

- Evaluation

Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

fertilité, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité à dose répétée

**Produit:** 

: Ces informations ne sont pas disponibles. Remarques

Toxicité par aspiration

**Produit:** 

Ces informations ne sont pas disponibles.

**Composants:** 

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration



**URF-46** 

Date de révision: Version 2.0

2022-08-02

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date de la première version publiée: 2021-

10-18

Date d'impression:

2022-08-03

### Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques L'information fournie est basée sur les données des compo-

sants et de la toxicologie de produits similaires.

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Écotoxicité

**Produit:** 

Toxicité pour les poissons

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

### **Composants:**

### distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Immobilisation

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique)

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui



**URF-46** 

2.0

Version Date de révision:

2022-08-02

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date de la première version publiée: 2021-

10-18

Date d'impression:

2022-08-03

## benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 51 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

## Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Elimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

### **Composants:**

## distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Biodégradabilité : aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: Pas rapidement biodégradable

Biodégradation: 3 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

### benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Biodégradabilité : aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: Pas rapidement biodégradable

Biodégradation: 1 % Durée d'exposition: 28 jr



**URF-46** 

Date de révision: Version 2.0

2022-08-02

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date de la première version publiée: 2021-

10-18

Date d'impression:

2022-08-03

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

### Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance con-

> sidérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement

bio-accumulable (vPvB).

**Composants:** 

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: > 2

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: > 5

Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Mobilité Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Donnée non disponible

Autres effets néfastes

**Produit:** 

plémentaire

Information écologique sup- : Pas d'information écologique disponible.

**Composants:** 

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités:

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

: Substance VPVB non classée Substance PBT non classée



**URF-46** 

Date de révision: Version 2.0

2022-08-02

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date de la première version publiée: 2021-

Date d'impression: 2022-08-03

10-18

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-Emballages contaminés

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés

conformément à la réglementation locale.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### Réglementations internationales

**UNRTDG** 

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Code IMDG** 

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil **IBC** 

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

**TDG** 

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**NPRI Composants** Inventaire National Canadien des Rejets de Polluants (INRP):

Aucun composé n'est listé dans INRP.

## **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Texte complet pour autres abréviations

**ACGIH** USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) CA AB OEL Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-



**URF-46** 

Version Date de révision: 2.0 2022-08-02

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date de la première version publiée: 2021Date d'impression: 2022-08-03

10-18

minants de l'air

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 2022-08-02

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans notre consentement écrit explicite. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, nous mettons à la disposition de ses clients nos fiches de



**URF-46** 

Version Date de révision: 2.0 2022-08-02

Date de dernière parution: 2021-10-18 Date de la première version publiée: 2021-

10-18

Date d'impression:

2022-08-03

données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. Nous n'assumons aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures con naissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé.